

## 15ème législature

|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Question N° :</b><br><b>12756</b>   | De <b>M. Régis Juanico</b> ( Socialistes et apparentés - Loire )                             | <b>Question écrite</b>   |
| <b>Ministère interrogé &gt; Justice</b>  |  | <b>Ministère attributaire &gt; Justice</b>   |
| <b>Rubrique &gt; ministères et secrétariats d'État</b>   | <b>Tête d'analyse &gt; Rémunérations des membres du cabinet de la ministre de la justice</b> | <b>Analyse &gt; Rémunérations des membres du cabinet de la ministre de la justice.</b> |
| Question publiée au JO le : <b>02/10/2018</b><br>Réponse publiée au JO le : <b>07/05/2019</b> page : <b>4314</b> |  |  |

### Texte de la question

M. Régis Juanico interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les rémunérations des membres de son cabinet. Il lui demande de lui communiquer les informations suivantes : à la date du 1er août 2018, pour l'ensemble des membres de son cabinet (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, la moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées et la moyenne des trois rémunérations nettes les moins élevées, primes et indemnités comprises, le calcul étant effectué en se basant sur une durée annuelle.

### Texte de la réponse

Pour les membres du Cabinet du ministère de la justice (fonctionnaires et contractuels) hors personnels de soutien, la moyenne des trois rémunérations nettes les plus élevées, primes et indemnités comprises, sur une durée annuelle s'élève à 140 456 €. La moyenne des trois rémunérations nettes les moins élevées, primes et indemnités comprises, sur une durée annuelle s'élève à 82 364 €.